Consultation des détails des modules

Mise en application des principes généraux de droit dans le quotidien professionnel - FORBV2

| | |
|---|---|
| **Code du module:** | FORBV2 |
| **Unité capitalisable:** | Contribution aux processus commerciaux (PRCOM) |
| **Profession:** | Agent de voyages |
| **Diplôme** / **Certificat:** | Diplôme d'aptitude professionnelle |
| **Méthodes d'évaluation:** | Entretien professionnel, Evaluation continue des compétences, Portfolio |

Grille d'évaluation du module en entreprise

1

L'apprenti est capable d'identifier les différents éléments de son contrat d'apprentissage ainsi que sa portée sur le plan ses propres activités.

Note maximale: 18

INDICATEURS

L'apprenti explique le contrat de travail. L'apprenti connaît les droits et les obligations résultant du contrat de travail. L'apprenti connaît les dispositions légales indiquées en cas d'arrêt maladie et d'absence. L'apprenti connaît les jours fériés et de congé légaux et il connaît ses droits en la matière. L'apprenti connaît les délais légaux en matière de préavis. L'apprenti connaît la durée de la période d'essai indiquée dans le contrat d'apprentissage.

SOCLES

L'apprenti dispose du contrat de travail. L'apprenti a correctement expliqué les droits et les obligations résultant du contrat de travail. L'apprenti a expliqué les dispositions légales indiquées en cas d'arrêt-maladie et d'absence de même que les conséquences en cas de non-respect de ces dispositions de manière appropriée et en respectant les termes du contrat de travail. L'apprenti a expliqué les délais légaux en matière de préavis, il a désigné les jours fériés et de congé légaux et il a déterminé la durée de la période d'essai de manière appropriée.

2

L'apprenti est capable d'appliquer les conditions de voyage des différents opérateurs dans le cadre d'un cas donné.

Note maximale: 18

INDICATEURS

Les sources d'informations sont connues. L'apprenti explique les conditions de voyage des différents opérateurs. L'apprenti applique les conditions de voyage des différents opérateurs.

SOCLES

L'apprenti a correctement et intégralement expliqué les conditions de voyage des différents opérateurs. L'apprenti a correctement et intégralement appliqué les conditions de voyage des différents opérateurs.

3

L'apprenti est capable de participer de manière coopérative et responsable à l'accomplissement de travaux.

Note maximale: 18

INDICATEURS

Les missions de travail communes sont discutées en équipe.
Les tâches à effectuer sont réparties, planifiées et exécutées. L'apprenti accepte les commentaires de ses collègues et il en tient compte. L'apprenti contrôle l'intégralité et la conformité des travaux effectués de manière autonome.

SOCLES

La répartition des tâches a été clairement définie.
Le plan de travail est disponible. L'apprenti a assumé les tâches qui lui étaient confiées d'une manière soignée et consciencieuse. L'apprenti s'est concerté avec les autres intervenants au sujet des tâches à assumer. L'apprenti a accepté les conseils et il en a tenu compte. L'apprenti a contrôlé les tâches effectuées d'une manière autonome et consciencieuse.

4

L'apprenti est capable de gérer son carnet d'apprentissage de manière régulière et structurée et d'y traiter les thèmes r à son apprentissage.

Note maximale: 6

INDICATEURS

L'apprenti inscrit régulièrement des notes quant aux thèmes liés à son apprentissage. L'apprenti documente les thèmes de manière à pouvoir y prendre recours à un moment ultérieur. L'apprenti veille à ne pas tarder les inscriptions relatives à un thème donné actuel.

SOCLES

Le carnet d'apprentissage est tenu de manière soignée, structurée et régulière. L'apprenti rédige trois rapports par semestre.